



PREFET DE LOIR ET CHER
POINT DE SITUATION Vendredi 27 mars 2020 Heure : 8 h

EVENEMENT COVID-19

SITUATION SANITAIRE

- Le Loir et Cher est en phase épidémique : 55 cas confirmés.
 - Un centre COVID-19 va ouvrir au sein du centre hospitalier de Blois pour la prise en charge des malades ne nécessitant pas une hospitalisation.
- Tout autre initiative visant à ouvrir un tel lieu d'accueil dans les communes doit impérativement se faire avec l'accord de l'ARS.

Demande d'information relative au recensement des personnes vulnérables (cf mail de la préfecture de ce jour à 7 h 57)

Il est demandé aux mairies pour 14 h de faire remonter en préfecture (pref-cod@loir-et-cher.gouv.fr) :

- si elles disposent d'un registre des personnes vulnérables,
- et si elles ont activé une procédure de suivi de ces personnes (numéro dédié...)

ORDRE PUBLIC

Opérations de contrôle du respect du confinement

Les opérations de contrôle se poursuivent.

Les Forces de l'ordre constatent que les consignes de confinement sont globalement bien respectées par la population.

Il convient de rappeler à nos concitoyens la nécessité de conserver des comportements responsables en toutes circonstances.

Tenue des marchés

18 marchés ont obtenu une autorisation d'ouverture à titre dérogatoire.

Pour obtenir une dérogation, le maire doit saisir le préfet par courrier et courriel :

pref-collectivites-locales@loir-et-cher.gouv.fr

Les points de vente réunissant au plus trois producteurs locaux, ne sont pas considérés comme des marchés et ne justifient donc pas d'une demande de dérogation. Cependant, ils doivent être dûment autorisés par les maires qui en informent la préfecture, les forces de police et de gendarmerie (heures d'ouverture et lieu du point de vente, identité des producteurs autorisés). Les mesures barrières doivent être strictement respectées. Le contrôle est placé sous la responsabilité soit du maire, soit des placiers, soit de la police.

FONCTIONNEMENT DES SERVICES PUBLICS

La CIP (cellule d'information du public) sera ouverte vendredi 27 mars de 9h à 18h

RESERVE CIVIQUE

Face à l'épidémie de Covid 19, le Gouvernement appelle à la mobilisation de tous. Les citoyens qui souhaitent se mobiliser peuvent faire acte de candidature sur le site :

<https://covid19.reserve-civique.gouv.fr/>

Rappel des coordonnées d'urgence

- numéro national Covid : 0 800 130 000
- Cellule d'information du public en préfecture 02 54 81 56 65
- SAMU : 15
- Police / gendarmerie : 17
- Pompiers : 18

- ARS : Cellule départementale d'appui
ARS-CVL-DD41-CRISE@ars.sante.fr - Tél : 02 38 77 34 64 ou le 02 38 38 77 32 57

- Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) : <https://www.ac-orleans-tours.fr/dsden41/> rubrique « accueil d'enfants des personnels soignants mobilisés »

- UD DIRECCTE :

*Activité partielle

centre-ut41.activite-partielle@direccte.gouv.fr 02- 54-55-85-72 / 02-54-55-85-61

*Accompagner les entreprises de la région Centre-Val de Loire: centre.continuite-eco@direccte.gouv.fr

*Mise à jour en temps réel les actualités : <http://centre-val-de-loire.direccte.gouv.fr/>

- Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) : espaceconseil@cma-41.fr

- Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) : 02 54 44 64 11 / contactcoronavirus@loir-et-cher.cci.fr

- Les modèles d'attestations de déplacement dérogatoire pour les particuliers et les employeurs sont disponibles sur le site internet de la préfecture (www.loir-et-cher.gouv.fr)